

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 26.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 27 JUIN 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou à : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les contributions et correspondances littéraires à : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

La Saint-Jean-Baptiste, par L.-O. David.—Lettres de l'Exposition, par A. Achintre.—Conseils utiles.—De la langue française en Canada, par L. Gougeon.—Connais-toi toi-même, par Edouard Huot.—Concours musical.—Choses et autres.—Répression des troubles à Québec.—Un mariage romantique, par Elie Frébaud.—Le crime des femmes, par Raoul de Navory (suite).—Faits divers.—Gazette des tribunaux : Une mère qui enfonce des aiguilles dans le corps de son enfant, etc.—Revue de la semaine.—La mouche à patates.—Nos gravures : Collision ; Bataille d'écoliers ; Enfants et fleurs ; Léon XIII.—Parlement local.—L'assassin de l'empereur Guillaume.—Variétés.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Portrait de S.S. Léon XIII ; Une bataille d'écoliers ; Enfants et fleurs ; Collision entre deux cuirassés allemands dans la Manche ; Le premier attentat contre la vie de l'empereur d'Allemagne par Hoedel ; L'Église de Sainte-Marie-des-Anges, à Assise.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

La Saint-Jean-Baptiste a été célébrée à Montréal avec un éclat qui a rappelé la grande démonstration de 1874.

C'est beau, mais ce n'est pas suffisant pour donner du travail et du pain à ceux qui en ont besoin.

Nous allons voir si cette belle démonstration aura des résultats plus pratiques ; car autrement, nous n'hésitons pas à dire que l'argent dépensé aurait été bien mieux employé, d'une manière beaucoup plus nationale, à secourir ceux qui sont dans le besoin.

Il n'y a qu'un moyen, à l'heure qu'il est, de sauver la province de Québec et d'échapper aux dangers dont la misère publique nous menace : c'est de donner des terres à ceux qui veulent travailler, avec les moyens nécessaires pour faire les premiers défrichements.

Nous croyons qu'on devrait convoquer une réunion de la société Saint-Jean-Baptiste pour prendre en considération cette importante question.

Si le zèle et le patriotisme peuvent tant faire pour une simple démonstration d'un moment, que ne feront-ils pour une œuvre de salut national !

L.-O. DAVID.

LETTRES DE L'EXPOSITION

PARIS, le 5 juin 1878.

Business before pleasure. C'est en vertu de cet adage, commun à la sagesse des deux mondes, que nous allons parler d'affaires.

Au milieu des splendeurs et des nouveautés qu'offre l'Exposition ; en présence du spectacle quotidien de ses merveilles, celui qui se préoccupe du but et des résultats que poursuivent les nations exposantes, ceux-là ne peuvent taire certains faits instructifs ; ils doivent, au contraire, les consigner avec attention, et s'efforcer, pour le bien commun et l'intérêt national, d'en tirer parti.

Pourquoi ces réflexions ? me direz-vous. Le voici :

L'Exposition n'est pas seulement un spectacle pour les yeux ; elle est, avant tout, un enseignement international, réalisé par les objets industriels et artistiques que chaque peuple y a apportés, conséquemment, un sûr moyen d'apprécier les forces vives de chacun, et les avantages que, au point de vue de son commerce, de son industrie, des produits de son sol, chaque nation peut en tirer. C'est en cela que les expositions sont bonnes, utiles et fécondes.

Eh ! bien, le Canada, sans le chercher, par la seule force des choses, a déjà obtenu un des meilleurs fruits de sa participation à ce congrès du travail. Les commissaires viennent du reconnaître l'impossibilité d'exporter en France la plupart des produits des manufactures et des industriels canadiens. Pourquoi ? A cause de l'élevation des tarifs de douane.

Bon nombre de visiteurs, en parcourant les galeries du Champ-de-Mars, se sont arrêtés devant les vitrines de l'exposition canadienne, et ont regardé complaisamment les divers objets exposés. Quelques-uns d'entre eux, séduits par les qualités de certains ouvrages de l'industrie locale, ont voulu s'en rendre acquéreurs, et même faire des commandes. La sellerie, la carrosserie, les tissus en étoffes, ont surtout excité leur envie. Malheureusement, lorsque les prix ont été donnés, les exclamations se sont produites. Ah ! c'est beaucoup trop cher ! Impossible, avec la meilleure volonté du monde, d'acheter à ce taux ! Or, le principal obstacle à ces échanges, c'est le taux du tarif actuel des douanes ; c'est là la cause efficiente qui s'oppose à des transactions, lesquelles seraient faciles et avantageuses sans ce maudit tarif tout à fait prohibitif.

Vous êtes colonie, hélas ! et, de ce chef, traités comme un enfant minsur ; car votre tutrice légale, l'Angleterre, jouit, elle, pour ses produits, d'immunités qu'elle n'a point spécifiées dans ses traités particuliers. Le tarif général s'applique invariablement à tous les produits de même nature, de quelque part qu'ils proviennent. Telle est la règle. Mais, à côté de ces droits, chaque nation peut, à l'aide d'un traité particulier, s'entendre avec tel ou tel pays, de façon à déterminer dans des clauses spéciales la ou les classes d'articles sur lesquels s'opérera un dégrèvement proportionnel et réciproque. Cette nouvelle forme de droits constitue ce que l'on appelle un tarif conventionnel. Or, l'Angleterre a, presque avec toutes les nations continentales, un traité de ce dernier genre. C'est vous dire de quels avantages jouissent ses industriels.

Où, mais ses colonies, qui ne peuvent contracter elles-mêmes avec aucune puissance, demeurent exclues de ces avantages précieux. Or, puisqu'il en est ainsi, pourquoi le Canada, par des résolutions de son Parlement, résolutions prises après sérieux examen et débats contradictoires, où tous les intérêts seraient entendus, ne demanderait-il point à la métropole, non pas le droit de traiter lui-même, ce qui serait faire acte de souveraineté, mais le privilège de la jouissance des droits consentis à elle-même ?

En stipulant avec certaines puissances pour le Canada, l'Angleterre ne nuirait point à ses intérêts propres, et, s'il devait en résulter quelque dommage pour telle ou telle classe de ses fabricants, ils seraient plus que compensés par la richesse, la prospérité d'une colonie dont le commerce grandirait en proportion.

Ce désir nous paraît juste ; et, au moment où la France, l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, les États-Unis, s'occupent du renouvellement de leurs traités de commerce, que des comités se forment en France, aux États-Unis, dans le but de faire adopter les principes radicaux du libre-échange, le moment nous semble opportun pour que le Canada s'efforce d'obtenir de la métropole des conditions indispensables à l'avenir de son industrie et de son commerce.

Penser qu'un navire construit en Angleterre ne paie qu'un droit d'entrée de deux francs par tonne dans un port français, et qu'un navire sortant d'un chantier canadien doit payer quarante francs par tonne !

Cela dit tout, n'est-ce pas ? Mais assez pour aujourd'hui sur ces importants sujets ; nous y reviendrons lorsque nous décrirons l'exposition canadienne, fort goûtée ici, et dont les échantillons géologiques, les minéraux, les cartes du Ministère des Travaux Publics, les modèles d'écluses de canaux, le matériel des écoles et les méthodes d'enseignement, attirent beaucoup l'attention.

Parmi les annexes qui meublent la vaste enceinte garnie de massifs, d'arbustes et de fleurs qui s'étend entre les deux Palais du Trocadéro et du Champ-de-Mars, le pavillon où le Ministère des Travaux Publics de France expose sa collection, est certainement un des plus remarquables, au double point de vue de la science, de la décoration architecturale et de l'intelligente disposition des œuvres.

Ce pavillon, à carcasse de fer, dont les vides sont occupés par de légers murs de briques, mesure 159 pieds de long sur 15 de large. On y accède du chemin par un escalier de quelques marches. Sa façade sourit coquettement sous les plaques de faïence colorées qui la décorent, et ses deux jolis banes, en pierre blanche, sculptés et découpés à jour, produisent avec le campanile surmonté d'un phare, un charmant effet.

Ajoutons que beaucoup de Canadiens se rappelleront avoir vu ce pavillon à l'Exposition de Philadelphie, où le gouvernement français l'avait fait élever à ses frais. Chacune des pièces de cette construction, numérotées, étiquetées, n'a eu ici qu'à reprendre son ordre et son rang pour figurer aussi élégamment que dans le Fairmount Park.

Dans les deux salles situées à droite et à gauche du vestibule d'entrée, l'on a sous les yeux tous les matériaux : sables, pierres,

terres, marbres, qui, produits exclusifs du sol français, servent à la construction.

Il y a là sept cents échantillons taillés en courbes d'un quart de pied de diamètre, munis chacun d'une étiquette sur laquelle se lisent le lieu de provenance, la nature du produit, ainsi que ses diverses qualités industrielles, ses degrés de résistance à l'écrasement et à l'arrachement. On trouve, en outre, renfermés dans des bocaux en verre, tous les échantillons, méthodiquement classés, de chaux, de plâtre, de ciments en usage, ainsi que la brique, l'ardoise, la toile et les poteries employées dans le bâtiment.

La partie supérieure de ces deux salles est couverte de plaques de marbre appartenant à toutes les carrières de la France. Sous le rapport de la variété de ces carbonates de chaux, nous n'avons rien à envier aux autres pays. Combien, hélas ! de ces produits qui se vendent à l'étranger sous les noms de marbre de Belgique et de Portugal !

La salle centrale renferme, sur une échelle réduite, tout un musée de modèles en pierre, en bois ou en fer, des grands travaux publics exécutés par les ingénieurs de l'État : ponts en maçonnerie, en fer, viaducs, phares, écluses, jetées, cales sèches, bassins de radoub, bateaux et outils de dragage, travaux de dessèchement, etc., etc.

En quelques minutes, sans fatigue et sans recherche, le visiteur, tant les indications sont convenablement placées et rédigées, se rend compte de la puissance, des ressources et de la fécondité de la science du génie civil. Un seul défaut, mais inévitable, car il tient aux nécessités de l'exposition, c'est la réduction mignonne des modèles. On dirait des jouets d'enfant. L'élégance de leurs formes, de leur aspect, dissimule trop la hardiesse de l'œuvre et les difficultés vaincues. Mais un peu d'imagination suffit pour restituer à ces copies minuscules la physionomie et la dimension grandioses de l'original.

Au nombre des travaux qui joignent au mérite de l'entreprise, les avantages des résultats pécuniaires, se classe en première ligne le dessèchement des landes de Gascogne, dans les départements de la Gironde et des Landes.

Sachez qu'il y a vingt ans que ces travaux ont été commencés. Il s'agissait d'assécher une plaine de huit mille milles carrés. On a construit deux mille milles de canaux qui ont donné aux eaux un écoulement régulier et normal. Quel en a été le résultat ? La voici :

On a transformé deux cent mille arpents de landes en forêts qui valent aujourd'hui 80 millions ; de plus, trois cent cinquante mille arpents de terres, appartenant à des particuliers, et qui sont ensemençées, donnent 125 millions de bois.

Ni l'État, ni les départements n'ont contribué à ces travaux ; ce sont cent soixante-deux communes ou paroisses qui les ont exécutés à leurs frais. Au lieu de s'endetter, elles se sont enrichies, car elles ont eu le moyen de payer 7 millions et demi de travaux publics (écoles, mairies, églises, etc.) et 4 millions et demi en rentes sur l'État. Combien cela a-t-il coûté ? Un million ! C'est à traiter cela de fable.

Comprenez-vous maintenant le nettoyage des écuries d'Augias ? et comment il est possible d'assainir les marais Pontins ?

L'on voit aussi le modèle du phare d'Armen, en Bretagne, construit sur la côte la